

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2024-00026

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **mardi 5 novembre 2024, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets

- La demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser une marge de recul latérale gauche de 4,78 mètres (15,68 pieds) pour la construction d'un abri-auto, soit une différence de 1,22 mètres (4 pieds) de la norme minimale requise.

La réglementation en vigueur

- Le Règlement de zonage numéro 2016-532 stipule, à l'article 4,3,2, grille h), dans la zone RV-2, que la marge de recul latérale minimale exigée pour un bâtiment principal est de 6 mètres (19,69 pieds).

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 2 596 008, cadastre du Québec, sise au 60, rue du Lac, dans la zone RV-2.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 5 novembre 2024, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 18 octobre 2024

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)

James L. Lacroix